

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1167<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 24 septembre 2024, à 14 heures, à salle M-425  
du Pavillon Roger-Gaudry et par visioconférence

---

PRÉSENCES : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois ; les présidentes, les présidents, des sous-commissions de la Commission des études : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, la vice-rectrice adjointe à la recherche, Lucie Parent, le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux ; les doyennes, les doyens : Ahlem Ammar, Michel Janosz, Carl-Ardy Dubois, Nathalie Fernando, Simon De Denus, Jean-François Bouchard, David Francoz, Carmela Cucuzzella, Geneviève Saumier, Hugo Ciaburro, Sylvie Dubois ; le représentant de l'École Polytechnique Montréal : François Guibault ; le représentant de l'École HEC Montréal : François Bellavance ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : David Lewis, Sophie Parent, Françoise Guay, Marie-Alice Belle, Jesús Vázquez-Abad ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Isabelle Daoust ; les étudiantes, les étudiants : Ness Teboul, Isabelle Ouellette, Enrique Colindres, Justine Wu ; les observatrices, les observateurs : Pierrette Gaudreau, France Nadeau (en l'absence de Stéphanie Gagnon), Annik Gélineau

Invitations : pour la délibération CE-1167-5.3, de la Faculté de l'éducation permanente : Isabelle Chiasson-Levesque, responsable de programme

ABSENCES : le recteur, Daniel Jutras ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, Jean-François Gaudreault-DesBiens ; les doyennes, les doyens : Frédéric Bouchard, Patrick Cossette ; la représentante de l'École Polytechnique Montréal : Isabelle Villemure ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Bérengère Houzé, Martin Guimond ; les observatrices, les observateurs : Nicole Languerand, Stéphanie Gagnon, Michèle Glémaud

PRÉSIDENTE : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois

SECRÉTAIRE : le secrétaire général, Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Danielle Salvail

---

Composition de la Commission des études : la présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : Geneviève Saumier, doyenne de la Faculté de droit ; François Guibault, directeur des études supérieures de Poly Mtl, succède à Delphine Périé-Curnier comme représentant de cette École à la Commission des études ; Alain Borsi, directeur des bibliothèques des sciences de la santé et bibliothèques scientifiques, siège comme représentant de la directrice de la Direction générale des bibliothèques (en son absence, France Nadeau, directrice de bibliothèques, assiste à la séance d'aujourd'hui).

## CE-1167-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1166<sup>e</sup> séance tenue le 4 juin 2024
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
  - 4.1 Procédure pour l'adoption des projets de création et de modification des programmes de HEC Montréal et Polytechnique Montréal
5. Processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études : plans d'action facultaires
  - 5.1 Faculté des sciences infirmières
    - Plan d'action préparé dans le cadre de l'agrément des programmes de deuxième cycle en formation infirmière en pratique spécialisée (IPS) [Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée (2-630-1-4) ; Diplôme complémentaire de pratique infirmière spécialisée (2-630-2-4)]

- 5.2 Faculté des sciences infirmières
  - Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation des programmes de cycles supérieurs en soins palliatifs et de fin de vie [Microprogramme de deuxième cycle (2-630-6-2); Diplôme d'études professionnelles approfondies–DEPA de troisième cycle (3-630-1-2)]
- 5.3 Faculté de l'éducation permanente
  - Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation du programme de Certificat en intervention psychoéducatif (1-215-5-2)
- 5.4 Faculté des arts et des sciences
  - Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation des programmes de littérature comparée [Baccalauréat (1-140-1-0), Majeure (1-140-2-0), Mineure (1-140-4-0); Maîtrise (2-140-1-0); Doctorat en littérature (3-137-1-0), options Études littéraires et intermédiaires, Littérature comparée et générale, Théorie littéraire et épistémologie]
- 5.5 Faculté des arts et des sciences
  - Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation des programmes de chimie [Baccalauréat (1-060-1-0), Majeure (1-060-2-0), Mineure (1-060-4-0); Maîtrise (2-060-1-0); Doctorat (3-060-1-0)]
6. Comité des nominations de la Commission des études
  - Recommandations en vue de la nomination de membres à des comités de la Commission des études
7. Affaires diverses
8. Prochaine séance régulière
9. Clôture de la séance

CE-1167-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1166<sup>e</sup> SÉANCE DU 4 JUIN 2024

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1166<sup>e</sup> séance, tenue le 4 juin 2024, tel que présenté.

CE-1167-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1166<sup>e</sup> séance. Le secrétaire général, Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1167-4 INFORMATION ET QUESTIONS

La présidente, Pascale Lefrançois, présente les sujets inscrits à ce point.

CE-1167-4.1 Procédure pour l'adoption des projets de création et de modification des programmes de HEC Montréal et Polytechnique Montréal  
2024-A0033-1167-178, 178.1

Le document 2024-A0033-1167-178, déposé pour information, présente la procédure adoptée par le Comité de coordination UdeM – HEC – Poly, pour le cheminement et l'adoption des projets de modification majeure aux règlements, et des projets de création et de modification majeure à des programmes de HEC Mtl et de Poly Mtl, ainsi que des modalités d'adoption des projets de modification mineure par les instances de HEC et de Poly (le document 2024-A0033-1167-178.1 présente le répertoire des cas de figure de modifications mineures).

Le Comité de coordination UdeM – HEC – Poly (CC3E ou CoCo) a été établi dans le cadre de la nouvelle Convention de partenariat conclue entre l'Université et HEC Montréal, et entre l'Université et Poly Montréal (janvier 2024). Servant de lieu de discussion, de concertation et de collaboration entre les parties concernées, ce comité a également reçu le mandat relatif à la responsabilité d'approuver les programmes et les règlements pédagogiques des écoles affiliées (articles 8.1 et 8.2 de la Convention). De ce fait, les projets de création et de modification de programmes et les projets relatifs à la réglementation pédagogique de HEC et de Poly ne sont plus transmis à la Commission des études et aux sous-commissions des études. La procédure adoptée prévoit des modalités de discussion et de consultation auprès des facultés de l'Université concernées par l'un ou l'autre projet de programme ; dans certains cas, le VRAEE de l'Université pourrait saisir une des sous-commissions des études pour obtention d'un avis. Le CoCo est composé des secrétaires généraux de chacune des trois institutions, et des directions des études et de la recherche de chaque institution. La représentation des directions concernées de l'Université est également assurée dans la composition des instances de HEC et de Poly.

Une préoccupation est signalée, en ce que le fait de ne plus recevoir, à la Commission des études, les projets de HEC et de Poly, amoindrira la dynamique d'information et de communication pouvant favoriser ou inspirer des projets de collaboration. On mentionne que des modalités d'information auprès de la Commission sur les projets approuvés pourront être définies. Également, il est prévu de réviser la procédure au terme d'une année ; ces préoccupations pourront être prises en compte en vue d'apporter les ajustements nécessaires, s'il y a lieu. Sur les modalités d'information ou de consultation préalables des facultés de l'Université concernées par un projet, il est précisé que celles-ci seront consultées en amont ; on pourra préciser des modalités d'information sur ce processus. Des mécanismes ont également été prévus en cas de litige.

#### CE-1167-4.2 Autres sujets d'information et de suivi

La Politique pour le soutien aux parents aux études de l'Université de Montréal (CE-1163-5 ; 2024-03-19) est entrée en vigueur en septembre. La documentation et les formulaires afférents sont disponibles dans le Centre étudiant.

À la suite de la directive émise, indiquant que le ministre de l'Éducation et la ministre de l'Enseignement supérieur ont convenu d'abolir, à compter de l'automne 2024, l'obligation de présenter un billet médical pour justifier une absence de moins de cinq jours dans les écoles, les collèges et les universités, et après vérification sur les pratiques des autres universités québécoises en cette matière, il a été convenu de maintenir les dispositions réglementaires adoptées en juin 2023 (CE-1156-5, 2023-06-06), sur les modalités relatives à une absence à une évaluation (article 9.9 du Règlement des études de premier cycle, et articles 29 et 30 du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales). En réponse à une question, il est rappelé que la modalité réglementaire définit une absence de courte durée comme étant d'au plus trois jours consécutifs.

On fait état du suivi sur la situation des étudiantes et des étudiants internationaux, en regard de la diminution observée dans les données du gouvernement fédéral, et en regard des données attendues dans les résultats des processus d'admission et d'inscription. Les données relatives au processus d'inscription au trimestre d'automne 2024 seront présentées à la prochaine séance. Plusieurs enjeux sont signalés (dont les délais d'obtention des permis ou des documents) ; un suivi constant est assuré, en collaboration avec UdeM International.

En réponse à des questions sur ces sujets, des précisions sont apportées sur : la poursuite de l'implantation et de l'amélioration des processus relatifs au Programme institutionnel de modernisation de l'admission–PIMA (le projet pilote aux Études supérieures et postdoctorales débutera au trimestre d'automne ; des données seront présentées prochainement à la Commission des études) ; les démarches de sensibilisation à la présence en classe (des démarches sont effectuées auprès des associations étudiantes, et des modalités de soutien aux enseignants ont été définies) ; sur la disponibilité de plages horaires de cours entre 8 heures 30 et 15 heures 30 (celles-ci étant limitées, une proportion de 10 à 20 % des cours doit utiliser les plages horaires disponibles après 15 heures 30), et sur la préparation des horaires pour l'année 2025-2026, laquelle sera effectuée à l'aide de la nouvelle version du logiciel, et validée avant avril 2025.

#### CE-1167-5 Processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études : plans d'action facultaires

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux, fait une présentation générale des sujets inscrits aux points 5.1 à 5.5.

La doyenne de la Faculté des sciences infirmières, Sylvie Dubois, présente les plans d'action inscrits aux points 5.1 et 5.2.

Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, Michel Janosz, présente le plan d'action inscrit au point 5.3. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, Isabelle Chiasson-Levesque, responsable de programme.

La vice-doyenne aux études de cycles supérieurs et à l'engagement communautaire de la Faculté des arts et des sciences, Sophie Parent, présente les plans d'action inscrits aux points 5.4 et 5.5.

##### CE-1167-5.1 Faculté des sciences infirmières

- Plan d'action préparé dans le cadre de l'agrément des programmes de deuxième cycle en formation infirmière en pratique spécialisée (IPS)  
[Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée (2-630-1-4) ;  
Diplôme complémentaire de pratique infirmière spécialisée (2-630-2-4)]

2024-A0033-1167-179, 179.1, 179.2, 179.3

Le processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études prévoit, depuis l'automne 2023, d'inclure les programmes sous agrément. La présentation du plan d'action préparé dans le cadre de l'agrément des programmes de deuxième cycle en formation infirmière en pratique spécialisée (IPS) constitue le premier plan d'action présenté dans ce cadre. Le plan d'action porte sur les programmes de Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée (selon trois spécialités : Première ligne ; Soins aux adultes ; Santé mentale), et de Diplôme complémentaire de pratique infirmière spécialisée. Dans le cadre de l'agrément, deux organismes examinent les programmes (l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec–OIIQ et le Collège des Médecins du Québec–CMQ), suivant des étapes de visites depuis l'automne 2019 (premier et deuxième examens) ; une visite de suivi sera faite en 2024, et les visites relatives au troisième examen seront effectuées en 2026. L'avis formulé pour chacun des programmes a conclu à leur maintien ; chaque avis a été émis en fonction de quatre critères d'appréciation, décrits dans le plan d'action. Le plan d'action définit répond aux 54 recommandations formulées par les trois équipes d'évaluation. La Faculté a mis sur pied un groupe de travail du Comité de programme IPS, afin de prioriser chacune des recommandations. Les recommandations ont ensuite été regroupées en six domaines (chaque domaine a été relié à un critère d'appréciation de l'examen de l'OIIQ, ainsi qu'à des livrables du plan d'action 2020-2025 de la Faculté, afin d'en faciliter le suivi en continu), et reformulées

en 19 recommandations, en fonction desquelles les actions et étapes du plan d'action présenté ont été définies. On remarque favorablement que les recommandations formulées par les comités d'examen de l'OIIQ reflètent les visées des travaux déjà entrepris par la Faculté depuis l'automne 2020. La présentation reportée au document 2024-A0033-1167-179. Les documents 2024-A0033-1167-179.1 à 179.3 présentent les avis des organismes d'agrément.

En réponse à une question, des précisions sont apportées sur des mécanismes d'information relatifs au respect de la personne (l'information figurant sur le site de la Faculté comporte un lien vers le site du Bureau du respect de la personne).

La Commission félicite la Faculté pour la qualité des démarches et du plan d'action présentés.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté des sciences infirmières, préparé dans le cadre de l'agrément des programmes de deuxième cycle en formation infirmière en pratique spécialisée (IPS) [Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée (2-630-1-4) ; Diplôme complémentaire de pratique infirmière spécialisée (2-630-2-4)], conformément au document 2024-A0033-1167-179.

#### CE-1167-5.2 Faculté des sciences infirmières

- Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation des programmes de cycles supérieurs en soins palliatifs et de fin de vie [Microprogramme de deuxième cycle (2-630-6-2) ; Diplôme d'études professionnelles approfondies–DEPA de troisième cycle (3-630-1-2)]

---

2024-A0033-1167-184, 184.1

Le plan d'action découlant de l'évaluation périodique des programmes de cycles supérieurs en soins palliatifs et de fin de vie concerne le Microprogramme de deuxième cycle et le programme de DEPA de troisième cycle. Le processus d'évaluation a fait ressortir les éléments suivants : la qualité de la formation interdisciplinaire de ces programmes, lesquels répondent adéquatement aux besoins croissants de la société, observant qu'il existe peu d'offres de formation concurrentes (thèmes I et II) ; la souplesse de la formation, par la personnalisation du parcours et par l'utilisation du mode comodal (thèmes III et IV) ; l'adéquation des méthodes pédagogiques, favorisant les échanges et le co-enseignement (thème IV) ; la qualité de l'accompagnement étudiant, constant et personnalisé (thème V). Le plan d'action a été structuré en fonction de quatre domaines d'action (recouvrant les cinq thèmes de l'évaluation périodique), définis en fonction des recommandations. Les visées du plan d'action sont de deux ordres : 1) la réalisation en continu de programmes de formation interdisciplinaire, et 2) l'accroissement des taux d'inscription et de diplomation, lesquels ne reflètent pas l'attraction envisagée pour ce domaine d'études. La réalisation du plan d'action sera suivie par des indicateurs, à l'aide du tableau de bord de la Faculté. La présentation reportée au document 2024-A0033-1167-184 ; le document 2024-A0033-1167-184.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

On prend note de la collaboration offerte par les Études supérieures et postdoctorales, en regard de la réflexion sur les développements interdisciplinaires et sur le recrutement et la diplomation, alors que les besoins de telles formations apparaissent importants. Une réflexion sur l'attractivité de ces programmes pourra accompagner cette

démarche, une semblable diminution des demandes d'admission ayant été observée pour le programme de Certificat de gérontologie de la Faculté de l'éducation permanente.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté des sciences infirmières, préparé dans le cadre de l'évaluation des programmes de cycles supérieurs en soins palliatifs et de fin de vie [Microprogramme de deuxième cycle (2-630-6-2) ; Diplôme d'études professionnelles approfondies–DEPA de troisième cycle (3-630-1-2)], conformément au document 2024-A0033-1167-184.

### CE-1167-5.3 Faculté de l'éducation permanente

- Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation du programme de  
Certificat en intervention psychoéducative (1-215-5-2)

---

2024-A0033-1167-180, 180.1

Le plan d'action découlant de l'évaluation périodique du programme de Certificat en intervention psychoéducative mentionne les points forts du programme, dont l'augmentation marquée du nombre de demandes d'admission et de nouvelles inscriptions (thème 4), la qualité de l'enseignement (thème 7), et les perspectives d'emploi au terme du programme (thème 13). Les recommandations ont porté, notamment, sur la révision de la structure et des contenus du programme, afin d'en assurer la pertinence en regard du marché de l'emploi et des besoins de formation ; sur les stratégies de communication (afin de mieux faire connaître les débouchés du programme, et de mieux faire connaître le programme auprès du marché de l'emploi) ; sur la redéfinition des clientèles cibles du programme, en regard de l'évolution de ses objectifs et des besoins de formation et du marché ; sur l'accessibilité à la poursuite des études et des études supérieures à la suite du Certificat. La présentation reportée au document 2024-A0033-1167-180 ; le document 2024-A0033-1167-180.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

Bien que ne donnant pas accès à un ordre professionnel, on souligne l'utilité du programme dans la formation à l'intervention de différentes catégories professionnelles.

On prend note d'ajouter le comité de programme dans liste des responsabilités et des ressources. Sur une question technique relative au document de présentation, il est précisé que les rubriques concernant l'état d'avancement des actions ne sont pas nécessairement complétées au moment de la présentation du plan d'action à la Commission des études.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté de l'éducation permanente, préparé dans le cadre de l'évaluation du programme de Certificat en intervention psychoéducative (1-215-5-2), conformément au document 2024-A0033-1167-180.

CE-1167-5.4 Faculté des arts et des sciences

- Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation des programmes de littérature comparée [Baccalauréat (1-140-1-0), Majeure (1-140-2-0), Mineure (1-140-4-0) ; Maîtrise (2-140-1-0 ; Doctorat en littérature (3-137-1-0), options Études littéraires et intermédiaires, Littérature comparée et générale, Théorie littéraire et épistémologie]

---

2024-A0033-1167-181, 181.1

Le plan d'action découlant de l'évaluation périodique des programmes de littérature comparée porte sur les programmes suivants : Baccalauréat, Majeure et Mineure, ainsi que Maîtrise en littérature comparée ; Doctorat en littérature (options Études littéraires et intermédiaires, Littérature comparée et générale, Théorie littéraire et épistémologie). Les points forts suivants ont été signalés : l'accent porté sur le développement de la pensée critique et théorique, l'ouverture à la diversité culturelle, la pratique de l'interdisciplinarité et la diversité des approches (éléments 1 et 2) ; la diversité des populations étudiantes et de leurs parcours, ainsi que la qualité de son niveau scolaire (élément 3) ; la structure des programmes, permettant des parcours personnalisés (élément 5) ; la grande qualité de l'enseignement, de l'expertise du corps professoral et des activités de recherche (éléments 7 et 8) ; la qualité du travail de l'équipe de gestion des programmes et du soutien de l'encadrement étudiant (éléments 9 et 10) ; la satisfaction générale des étudiantes et des étudiants ainsi que des diplômées et des diplômés (élément 13). En regard des recommandations émises, sept objectifs ont été définis et ont déterminé les actions envisagées. Un enjeu important est lié à la promotion d'une meilleure connaissance du domaine de la littérature comparée, et à la définition de stratégies de communication afin de mieux définir la discipline, les programmes et leur pertinence, dans une optique de recrutement et d'amélioration des éléments d'information (démarches auprès des collèges et cégeps ; reformulation des fiches de programmes ; élaboration d'un plan de communication et de recrutement, mettant en valeur les spécificités et la pertinence sociale des programmes de même que les activités et champs de recherche). D'autres composantes abordées dans les recommandations portent sur la formation méthodologique, et l'offre de financement aux études supérieures. La présentation reporte au document 2024-A0033-1167-181 ; le document 2024-A0033-1167-181.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

Sur le financement aux études supérieures, on prend note des démarches développées à la Faculté des arts et des sciences (dont un accompagnement pour la préparation des demandes de subventions), ainsi que des enjeux relatifs aux diverses formules de financement.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté des arts et des sciences, préparé dans le cadre de l'évaluation des programmes de littérature comparée [Baccalauréat (1-140-1-0), Majeure (1-140-2-0), Mineure (1-140-4-0) ; Maîtrise (2-140-1-0 ; Doctorat en littérature (3-137-1-0), options Études littéraires et intermédiaires, Littérature comparée et générale, Théorie littéraire et épistémologie], conformément au document 2024-A0033-1167-181.

CE-1167-5.5 Faculté des arts et des sciences

- Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation des programmes de chimie [Baccalauréat (1-060-1-0), Majeure (1-060-2-0), Mineure (1-060-4-0) ; Maîtrise (2-060-1-0 ; Doctorat (3-060-1-0)]

---

2024-A0033-1167-182, 182.1

Le plan d'action découlant de l'évaluation périodique des programmes de chimie porte sur les programmes suivants : Baccalauréat, Majeure et Mineure ; Maîtrise et Doctorat.

Les points forts suivants ont été signalés : la pertinence de la formation à tous les cycles d'études (thème A) ; la popularité et la capacité de recrutement des programmes de grade, comparativement aux programmes similaires (thème B) ; la qualité et le pouvoir d'attraction du corps professoral aux cycles supérieurs (thèmes B et C) ; la qualité de l'encadrement et du milieu de formation (thème D) ; le bon taux de diplomation aux cycles supérieurs (thème D). En regard des recommandations émises, neuf objectifs ont été définis et ont déterminé les actions envisagées. Notamment, on mentionne : la refonte du programme de Baccalauréat, selon des objectifs plus en lien avec les grands défis sociétaux, et selon une structure plus souple et des contenus intégrant des compétences transversales ; l'amélioration de la visibilité des programmes de premier cycle (collèges et cégeps ; international) ; la définition de modalités pour favoriser la réussite scolaire des étudiantes et des étudiants en difficulté ; l'amélioration de l'évaluation des apprentissages des cours de travaux pratiques (laboratoires) ; l'établissement de modalités de communication efficaces sur les programmes et les services disponibles au Département de chimie. La présentation reportée au document 2024-A0033-1167-182 ; le document 2024-A0033-1167-182.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté des arts et des sciences, préparé dans le cadre de l'évaluation des programmes de chimie [Baccalauréat (1-060-1-0), Majeure (1-060-2-0), Mineure (1-060-4-0) ; Maîtrise (2-060-1-0 ; Doctorat (3-060-1-0)], conformément au document 2024-A0033-1167-182.

CE-1167-6 Comité des nominations de la Commission des études

- Recommandations en vue de la nomination de membres à des comités de la Commission des études

---

2024-A0033-1167-183

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, président du Comité des nominations de la Commission des études, présente les recommandations du Comité, consignées au document 2024-A0033-1167-183, en vue de la nomination de membres à des comités de la Commission.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études nomme :

Au Comité de l'interdisciplinarité :

**Brigitte Vachon** (professeure agrégée à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine), pour un mandat de quatre ans se terminant le 30 juin 2028 ;

À la Sous-commission d'évaluation des programmes :

**David D'Arrisso** (professeur agrégé au Département d'administration et de fondements de l'éducation, vice-doyen aux affaires professorales et secrétaire, de la Faculté des sciences de l'éducation), pour un mandat de quatre ans se terminant le 30 juin 2028 ;

Au Comité sur les certifications alternatives :

**Marie Achille** (professeure agrégée au Département de psychologie, vice-doyenne aux études de premier cycle et à la réussite, de la Faculté des arts et des sciences),

**Nathalie Loye** (professeure titulaire au Département d'administration et de fondements de l'éducation, vice-doyenne au développement et à la formation continue, de la Faculté des sciences de l'éducation),

**Jean-Pierre Marquis** (vice-doyen aux études et secrétaire, de la Faculté de l'éducation permanente),

**Alexandre Jay** (conseiller en stratégie d'internationalisation au Vice-rectorat aux partenariats communautaires et internationaux),

pour un mandat de quatre ans se terminant le 30 juin 2028 ;

conformément au document 2024-A0033-1167-183.

CE-1167-7 Affaires diverses

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1167-8 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 15 octobre 2024, à 14 heures.

CE-1167-9 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 heures 24.

Adopté tel que présenté, à l'unanimité, le 15 octobre 2024 – délibération CE-1168-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Pascale Lefrançois

Alexandre Chabot